



DIEPAT/23-958-1492 du 27/02/2023

**APPEL A CANDIDATURES - CONSEILLER D'ÉDUCATION POPULAIRE ET JEUNESSE (CEPJ) -
CONSEILLER EN CHARGE DES POLITIQUES JEUNESSE ET DE LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE -
SDJES DU VAR (83)**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels titulaires de catégories A

Dossier suivi par : M. GENESTOUX - Chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr - Secrétariat DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le poste suivant est vacant au 1^{er} février 2023.

- Conseiller d'éducation populaire et jeunesse (CEPJ), conseiller en charge des politiques jeunesse et de la continuité éducative SDJES du VAR (83).

Le poste est localisé à Toulon (Var 83)

Ce poste a fait également l'objet d'une publication sur la PEP.

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature, au plus tard le 13 mars 2023 par voie électronique à :

ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les candidatures devront impérativement être envoyées sous couvert de la voie hiérarchique et être assorties :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae
- du dernier arrêté de changement d'échelon
- de la copie des 3 derniers entretiens professionnels
- et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



FICHE DE POSTE :

Conseiller d'éducation populaire et jeunesse (CEPJ)

Conseiller en charge des politiques jeunesse et de la continuité éducative

SDJES du Var (83)

I. Description du poste

- Fonction à assurer : développer, engager, protéger
- Grade : CEPJ ou tout corps de catégorie A ou A+
- Statut du poste : Vacant
- Nature du poste : Titulaire
- Nombre de personnes encadrées : 0
- Conduite de projets : oui

II. Régime indemnitaire :

- NBI : 0
- Groupe IFSE et montant mensuel en euros : SO
- Poste logé : non

III. Implantation géographique :

- Localisation du poste : Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) du Var
- Lieu d'affectation : Toulon (83)
- Service d'affectation : SDJES du Var

IV. Environnement de l'emploi :

Conformément au décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020, notamment son article 8, le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), service de la direction des services départementaux de l'éducation nationale composante (DSDEN) du Var est compétent en matière de politiques relatives à la jeunesse, aux sports, à la vie associative, à l'engagement civique et à l'éducation populaire.

A ce titre, il met en œuvre dans le département les politiques relatives :

1° Au service civique, à la réserve civique et au service national universel.

2° A la promotion, au développement, à l'organisation, à l'accès et au contrôle des activités physiques et sportives, au développement maîtrisé des sports de nature, à la prévention des incivilités et à la lutte contre la violence dans le sport.

3° A la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs et à la sécurité physique et morale des mineurs qui y sont accueillis ;

4° A l'animation des actions en faveur de l'engagement, de l'initiative, de l'expression, de l'information, de l'autonomie et de la mobilité internationale de la jeunesse ;

5° Au développement et à l'accompagnement de la vie associative, du bénévolat et du volontariat ainsi qu'à la promotion de l'éducation populaire aux différents âges de la vie.

Par ailleurs, le SDJES concourt :

- 1° A la programmation des équipements sportifs ;
- 2° A l'insertion professionnelle des jeunes ;
- 3° A la formation, à la certification et à l'observation des métiers dans les domaines des sports, de la jeunesse et de l'éducation populaire ;
- 4° Au soutien à l'emploi dans les domaines des sports, de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Le préfet de département, pour les missions relevant de sa compétence, dispose d'une autorité fonctionnelle sur le SDJES.

Le SDJES compte 18 agents.

V. Description de la fonction :

En lien étroit avec l'équipe administrative et le chef de service, le conseiller jeunesse sera notamment en charge du développement des dispositifs d'engagement et des politiques de jeunesse sur le territoire du Var :

Continuité éducative et politiques jeunesse

- Contribuer à la mise en œuvre de la continuité éducative dans le département.
- Assurer la cohérence territoriale des politiques destinées à la jeunesse en matière d'éducation populaire et d'engagement
- Assurer le suivi et le co-pilotage des PEDT, le plan mercredi, les vacances apprenantes et tous outils ou dispositifs destinés à faire vivre la continuité éducative dans une approche territorialisée des politiques publiques ministérielles.

Engagement Service civique et SNU

- Développer l'engagement et l'autonomie des jeunes via le Service civique sur l'ensemble du territoire ;
- Accompagner les structures d'accueil d'engagés volontaires, notamment dans le montage de leur projet de développement de Service civique ;
- Apporter une expertise technique lors des renseignements aux structures et engagés volontaires sur les droits et les obligations liés au service civique, à la valorisation de l'engagement ;
- Mettre en œuvre les comités de suivi du dispositif;
- Impulser la stratégie de communication relative au service civique : mise en place de forums, journée d'information, rassemblement de jeunes volontaires et manifestation de valorisation de l'engagement des jeunes...;
- Suivi et évaluation du dispositif par des contrôles afin de s'assurer du respect des finalités du dispositif ;
- Appui au chef de projet SNU et mobilisation pour les séjours de cohésion ;

VI. Compétences professionnelles nécessaires et qualités requises :

Connaissances :

- Cadre légal et réglementaire du domaine d'intervention
- Référentiels et bonnes pratiques afférentes au domaine d'intervention
- Cadre institutionnel des partenaires et des politiques sportives

Savoir-faire :

- Animer une équipe
- Analyser et maîtriser les risques
- Rédiger et assurer la sécurité juridique des écrits

- Organiser une veille juridique
- Organiser la mobilisation des ressources

Savoir être :

- Faire preuve de rigueur, de précision et de fiabilité
- Travailler en équipe pluridisciplinaire
- Représenter l'Etat
- Faire preuve de discrétion professionnelle
- Faire preuve de discernement et de maîtrise de soi
- Disponibilité
- Autonomie

VI. Contraintes particulières :

Périodes de forte activité, disponibilité, déplacements sur tout le département, et de manière ponctuelle en région et sur le territoire.

VII. Procédure pour candidater :

Les dossiers de candidature, constitués d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, du dernier arrêté de changement d'échelon, et des trois dernières évaluations professionnelles doivent être adressés dans un délai de 15 jours suivant la présente publication, par la voie hiérarchique à la DIEPAT par courriel à ce.diepat@ac-aix-marseille.fr, copie à sgia83@ac-nice.fr, sebastien-borrel@ac-nice.fr, peggy.froger@ac-nice.fr

Pour de plus amples informations sur le poste, prendre contact avec :

Sébastien BORREL, chef du service SDJES 83, sebastien.borrel@ac-nice.fr ou la cheffe adjointe du service Peggy FROGER peggy.froger@ac-nice.fr

Pascal SADAILLAN, chef de bureau des personnels jeunesse et sports de la région académique PACA, pascal.sadaillan@ac-aix-marseille.fr